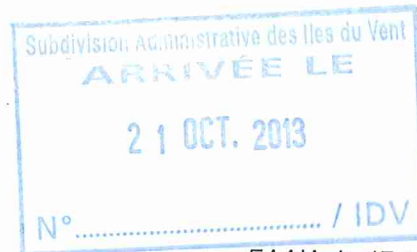


Commune
de
FAA'A



N° 314/2013

FAA'A, le 17 octobre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 octobre 2013

Date d'Affichage :

11 octobre 2013

Date de séance :

17 octobre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 20
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : autorisant le Maire à souscrire un avenant au marché n°36/2011 du 24 novembre 2011 d'actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Faa'a

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le jeudi 17 octobre 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie		X	
TEKURARERE Eugène		X	
RAAPOTO Jean-Marius			LAURENT V.
TAUMATA Animera		X	
TEURU Germain			APUARII L.
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii			LO T.
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline			ZIMA L.
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema			TETUAITEROI G.
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie			TAHARAGI L.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAI AHUTAPU-LE CAILL Maurea		X	
TEMAURI Jean	X		
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Désiré TOKORAGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Désiré TOKORAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°34/2010 du 22 juin 2010, le conseil municipal adoptait le plan de financement ainsi que le dossier technique relatifs à l'actualisation du schéma directeur des eaux usées de la commune de Faa'a.

Sur un ensemble de quatre, deux phases du projet ont été réalisées.

Aujourd'hui, les choix issus des résultats combinés des phases un et deux ne permettent pas à la commune de Faa'a de prendre des décisions pour la poursuite des troisième et quatrième phases.

Suite à la présentation des deux macros scénarios par le bureau d'études, il ressort que les possibilités de zonage d'assainissement, les résultats d'études du point de rejet, les conditions d'intercommunalité et l'absence de chiffrages détaillés, amènent la commune de Faa'a à modifier les conditions d'exécution du marché d'études.

Afin de maintenir l'opération de mise à jour du schéma à des coûts constants sans pour autant sacrifier le rendu du dossier final, un redéploiement d'une partie des prestations de la phase quatre (1,8 M F CFP) a été effectuée pour intégrer ce travail supplémentaire.

Le marché proposait un avant-projet (AVP) et un programme fonctionnel détaillé (PFD). La prestation a donc été ramenée à ce que prévoyait initialement le cahier des charges rédigé par la DIPAC, à savoir une étude préliminaire et la rédaction des principaux éléments du PFD.

Par conséquent, il est proposé un redéploiement des prestations de la phase quatre sur la partie AVP et PFD pour permettre d'intégrer un macro scénario supplémentaire d'implantation de la STEP sur le motu Tahiri en phase trois, ceci afin de répondre aux demandes de la commune.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant au marché n°36/2011 du 24 novembre 2011 avec aucune incidence par rapport au prix hors taxe du marché initial.

C'est l'objet du projet de délibération qui suit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Désiré TOKORAGI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°52/2009 du 3 septembre 2009 autorisant le Maire à signer la convention de conduite d'opération pour le suivi des études préliminaires et de la phase 1 du programme d'assainissement de la commune de Faa'a ;
- Vu** la délibération n°34/2010 du 22 juin 2010 adoptant le plan de financement relatif aux études préliminaires de la phase 1 du programme d'assainissement ;
- Vu** le marché n°36/2011 du 24 novembre 2011 concernant l'actualisation du schéma directeur des eaux usées de la commune de Faa'a ;
- Vu** l'avenant n°1 relatif à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Faa'a ;
- Vu** le rapport de présentation y afférent ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission Environnement et Services Techniques qui s'est réunie le 3 octobre 2013 ;

Dans sa séance du 17 octobre 2013 ;


ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Article 1^{er} : Le Maire ou son représentant est autorisé à souscrire un avenant au marché n°36/2011 du 24 novembre 2011 passé avec le groupe SAFEGE/SPEED pour une modification de l'exécution des études des phases trois et quatre sans aucune incidence sur le prix hors taxe du marché initial.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 17 octobre 2013

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **21 OCT. 2013** et affiché le **21 OCT. 2013**



MARCHE DE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES DE FAA'A

COMMUNE DE FAA'A

AVENANT N°1 au marché 36/2011

Titulaire : Groupement SAFEGE-SPEED

Article 1 : Préambule

Le marché d'actualisation de schéma directeur des eaux usées de la commune de Faa'a, marché n° 36/2011 notifié le 24/11/2011 est modifié dans les conditions fixées par les articles suivants.

Article 2: Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet principal :

- Le redéploiement des prestations de phase IV sur la partie AVP et PFD de la STEP afin de répondre aux demandes de la commune : ajout d'un macro-scénario supplémentaire d'implantation de la STEP sur le site du Motu TAHIRI. Nous intégrons ce macro scénario en phase III.0 pour le chiffrage sommaire et l'analyse multicritères.
- La redéfinition de l'échelonnement des paiements des prestations de phases III et IV
- La mise en cohérence des délais de la phase III en fonction des modifications apportées au programme,
- L'intégration du changement de taux de la TVA sur les prestations restantes, de 10% à 13%

Les modifications apportées au marché pour les phases restant à réaliser font suite à :

- L'impossibilité actuelle pour la commune de choisir entre les 2 macro-scénarios proposés en fin de phase I.2 « étude stratégique »,
- Une demande récente d'étudier un troisième macro scénario avec une STEP implantée sur le Motu Tahiri

Article 3 : Proposition de redéploiement des prestations techniques de phases III et IV.

La phase III est décomposée en 3 étapes dénommées phase III.0 ; phase III.1 et phase III.2. Le présent avenant contractualise la phase III.0 qui n'était pas prévue initialement.

Phase III.0 – Note complémentaire – Analyse Multicritères

Cette phase déjà réalisée sur la base de 2 macro scénarios comprend :

- Une note de synthèse des conclusions des phases 1.1 et 1.2
- Une note des synthèses des études connexes réalisées en phase II,
- L'analyse multicritères des scénarios.

Elle sera complétée par l'étude du 3eme macro scénario demandé par la commune.

L'analyse multicritère en fin de phase III.0 portera donc sur les trois scénarios découlant directement des 3 sites d'implantation de la STEP communale, comme présenté sur la figure en page suivante.

Choix de la commune

A l'issue de la phase III.0 la commune choisira le macro scénario à étudier dans les phases III.1 et suivantes.



Phase III.1 – Etude du macro scénario retenu – Stade faisabilité

Les prestations de phase III.1 restent inchangées par rapport au marché initial.

Phase III.2 – SPIC et SPANC

Les prestations de phase III.2 restent inchangées par rapport au marché initial.

Phase IV – Schéma directeur.

L'offre initiale du groupement SAFEGE/SPEED comportait une étude AVP et la rédaction d'un PFD pour la partie STEP.

Le marché est modifié comme suit, et reprend les éléments définis au CCTP :

- Réalisation d'une étude préliminaire pour la partie STEP/Emissaire.
- Définition des principaux éléments du PFD de la STEP.

Les autres prestations de la phase IV (étude des réseaux et actualisation du schéma directeur) restent inchangées par rapport au marché initial.

Article 4 : Redéfinition du montant du marché

Le montant global du marché reste inchangé à 33 466 474 FCP HT. La nouvelle répartition financière entre les phases III et IV est donnée ci-dessous :

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE

N° de prix	DESIGNATION	Forfait HT en F CFP	Total par phase
	PHASE I : RECUEIL ET ANALYSE DES DONNEES		11 295 726
I.1	Diagnostic préalable	7 137 190	
I.2	Etude stratégique du programme d'assainissement des eaux usées	4 158 536	
	PHASE II : PRECONISATION ET SUIVI DES ETUDES COMPLEMENTAIRES		3 858 000
II.1	Définition des études complémentaires à mener	1 032 000	
II.2	Etude bathymétrique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000	
II.3	Etude géotechnique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000	
II.4	Etude de caractérisation des eaux marines océaniques (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000	
II.5	Etude biocénotique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000	
II.6	Etude de dilution (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	606 000	
	PHASE III : PROPOSITION ET ANALYSE MULTICRITERE DE PLUSIEURS SOLUTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES		12 704 325
III.0	Etude comparative scénario - Enquêtes ménages et gros consommateurs	2 312 829	
III.1	Développement des solutions retenues à l'issue de l'étude stratégique	5 235 803	
III.2	Mise en place du SPIC Assainissement	5 155 693	
	PHASE IV : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR		5 608 423
IV.1	Rapport définitif de l'actualisation du SDAEU	5 608 423	
	TOTAL HT	33 466 474	

Montant HT initial du marché : 33 466 474 FCFP

Montant HT de l'avenant : 0 FCFP

Nouveau montant HT du marché : 33 466 474 FCFP

Prise en compte de la modification de TVA :

Montant déjà facturé HT (phase I, II, III.0) à la situation n°4 de juin 13	16 851 806
TVA de 10%	1 685 181
Montant restant à facturer HT (phase II, III.0, III.1, III.2 et IV)	16 614 668
TVA de 13%	2 159 907
MONTANT FINAL TTC DU MARCHE	37 311 562

Article 5 : Répartition de la rémunération entre co-traitants

N° de prix	DESIGNATION	Forfait HT en F CFP	Total par phase	Part SAFEGE	Part SPEED
	PHASE I : RECUEIL ET ANALYSE DES DONNEES		11 295 726		
I.1	Diagnostic préalable	7 137 190		4 403 946	2 733 244
I.2	Etude stratégique du programme d'assainissement des eaux usées	4 158 536		3 417 536	741 000
	PHASE II : PRECONISATION ET SUIVI DES ETUDES COMPLEMENTAIRES		3 858 000		
II.1	Définition des études complémentaires à mener	1 032 000		576 000	456 000
II.2	Etude bathymétrique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000		0	555 000
II.3	Etude géotechnique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000		0	555 000
II.4	Etude de caractérisation des eaux marines océaniques (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000		0	555 000
II.5	Etude biocénotique (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	555 000		0	555 000
II.6	Etude de dilution (élaboration du DCE, analyse des offres, analyse de la prestation)	606 000		0	606 000
	PHASE III : PROPOSITION ET ANALYSE MULTICRITERE DE PLUSIEURS SOL		12 704 325		
III.0	Etude comparative scénario - Enquêtes ménages et gros consommateurs	2 312 829		2 312 829	0
III.1	Développement des solutions retenues à l'issue de l'étude stratégique	5 235 803		3 735 186	1 500 617
III.2	Mise en place du SPIC Assainissement	5 155 693		1 191 693	3 964 000
	PHASE IV : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR		5 608 423		
IV.1	Rapport définitif de l'actualisation du SDAEU	5 608 423		3 167 413	2 441 010
	TOTAL HT	33 466 474		18 804 603	14 661 871

Article 6 : Redéfinition de l'échelonnement des paiements des prestations de phase III et IV

Le paiement des prestations sera échelonné pour la fin de contrat de la manière suivante :

- Phase III.0 :
 - paiement de 452.616 FCFP HT pour les prestations déjà réalisées en juin 2013 (rapport de phase III.0 Version 1)
 - solde des prestations restantes (dont étude du macro-scénario Motu Tahiri) à hauteur de 80% à la remise du rapport, 20% à la validation de la commune
- Phase III.1, paiements par acomptes mensuels au prorata de l'avancement jusqu'à hauteur de 80 % à la remise de l'analyse multicritères de fin de phase III.1, puis le solde des 20% restant à validation de la commune
- Pour la phase III.2 :
 - paiement de 2 500 000 FCFP HT pour la part enquêtes ménages et gros consommateurs, prestations réalisées en mai-juin 2013,
 - pour le solde, paiement à l'avancement jusqu'à hauteur de 80 % à la remise du rapport de phase et solde de 20% à validation de la commune.
- Pour la phase IV, par acomptes mensuels au prorata de l'avancement jusqu'à hauteur de 80 % à la remise du rapport de SDAEU et 20 % à validation de la commune.

Article 7 : Délais des études

- Le délai de phase III est prolongé de 4 mois pour prendre en compte :
 - la réalisation de la phase III.0
 - le délai consommé pour la réalisation des enquêtes ménages et gros consommateurs en mai-juin 2013 (l'étude proprement dite III.1 était suspendue dans l'attente du choix du macro scénario par le maître d'ouvrage).

Lu et approuvé par
M. le maire de la commune de Faa'a

Lu et approuvé par SAFEGE, mandataire du groupement SAFEGE-SPEED